



COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 7 mai 2021

École Prés fleuris
5074 rue St-Augustin
St-Augustin, Mirabel, QC, 7N2B2

Objet : COVID-19 – Recommandation de surveillance des symptômes

Chers parents,

Un cas de COVID-19 a été identifié dans le milieu fréquenté par votre enfant. Une évaluation est en cours par la santé publique. Tous les enfants ayant eu un contact à risque avec la personne atteinte seront joints par courriel afin de leur transmettre une consigne d'isolement préventif ou de dépistage. À moins d'avoir reçu une consigne d'isolement préventif, votre enfant peut continuer ses activités usuelles.

Étant donné la présence dans notre région de variants de la COVID-19 qui se transmettent plus facilement d'une personne à l'autre, nous vous rappelons l'importance de surveiller l'apparition de symptômes chez votre enfant.

Si votre enfant développe des symptômes :

- **Gardez votre enfant en isolement à la maison** et suivez les recommandations sur le site internet suivant : [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19 \(quebec.ca\)](#).
- **Faites dépister votre enfant.** Pour obtenir un test de dépistage avec ou sans rendez-vous, vous pouvez contacter le **1 888 222-5075** ou consulter le site suivant : [Dépistage et évaluation - CISSS des Laurentides](#). Avant de vous déplacer en clinique de dépistage, nous vous invitons à créer votre compte en ligne sur www.depistageLaurentides.ca. Cette étape vous permettra de confirmer vos informations personnelles et d'accéder à vos résultats de test.
- **Toutes les autres personnes de la maison doivent se placer en isolement à la maison** jusqu'à ce que le résultat du test de votre enfant soit connu. Elles pourront reprendre leurs activités usuelles seulement si le résultat du test de votre enfant est négatif et si elles n'ont pas de symptômes.
*Si une personne de la maison est un travailleur de la santé, elle doit communiquer avec le Service de santé, sécurité et mieux-être de son établissement.
- Avisez la direction de l'établissement fréquenté par votre enfant.

En cas de doute sur quoi faire en présence de symptômes de la COVID-19, vous pouvez également consulter l'outil d'autoévaluation disponible sur le site internet suivant : [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#).

Si votre enfant a fait une infection à la COVID-19 confirmée en laboratoire dans les 90 derniers jours, l'isolement préventif et les tests de dépistage ne sont pas requis.

Nous vous rappelons toutefois que, peu importe la situation ou le résultat d'un test, votre enfant ne doit pas fréquenter la garderie ou l'école s'il est malade.

Nous vous remercions de votre collaboration. En respectant nos consignes, vous protégez ainsi votre famille, votre entourage et la communauté en aidant à freiner la propagation de la COVID-19.

Équipe des maladies infectieuses
Direction de santé publique